



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région d'Ile-de-France
Préfecture de Paris

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS,
A LA JEUNESSE ET A LA VIE ASSOCIATIVE**

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse et des sports de Paris - Ile-de-France
Service Jeunesse Education Populaire**

Arrêté n°2008-345-11

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu l'article 8 de la loi n°2001.624 du 17 juillet 2001 ;
- Vu le décret n°2002.571 du 22 avril 2002, relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris en date du 3 décembre 2008 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire,

ARRÊTE

Article premier : l'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire prévu par le décret susvisé est attribué à l'association :

**Le Souffle 9
C/O B. TORRES-VALDA
87, rue du Faubourg du Temple
75010 PARIS**

Objet statutaire de l'association :

Accueillir les jeunes en difficulté, surtout handicapés mentaux, et proposer un lieu relais aux différentes institutions (hôpitaux de jour et instituts médico-éducatifs) pour mettre en place des séjours axés sur les loisirs, la culture et la détente.

Article 2 : Le Préfet, secrétaire général de la Préfecture de Paris, et le Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la vie associative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Enregistré sous le N° 75 JEP 08-69

Fait à Paris, le 10 décembre 2008

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation
le Directeur régional adjoint de
la Jeunesse et des Sports,

Eric LEDOS